

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

Etaient absents : M. Louis LE FLOCH (procuration à M. Rémi MOALIC) ; Mme Claudine CABON ; Mme Frédérique VOLANT (procuration à Mme Michèle LE PAPE) ; Mme Christine MORIN (procuration à M. Jean-Marc BREN) ; Mme Fabienne LE GARS (procuration à M. Robert BOUGUÉON).

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **Mme Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

M. Raynald TANTER souhaite la bienvenue aux membres dans la nouvelle salle de la Mairie restructurée et rénovée où se tient le 1^{er} conseil municipal.

Il donne les informations suivantes :

Il précise qu'à l'occasion de cette première séance dans cette salle, il était prévu d'associer le CMJ, pour qu'ils présentent l'avancée de leurs projets. Malheureusement, la maman de Zoé MARECHAL, une de nos jeunes conseillères, est décédée il y a quelques jours, elle n'avait que 45 ans. Par respect, il a été décidé de reporter la présence du CMJ au prochain conseil. Au nom de tous, il tient à apporter tout le soutien des membres du conseil à Zoé et à sa petite famille dans ce moment particulièrement douloureux.

S'agissant du conseil de rentrée, il propose de faire un retour rapide sur la saison estivale et plus particulièrement sur les retombées au niveau de nos équipements communaux. Comme les membres ont pu le constater, il y avait beaucoup de monde sur la commune durant l'été. Sans doute, un effet de recherche de conditions moins caniculaires qu'ailleurs, mais pas que... L'attractivité du territoire s'affirme de plus en plus, la commune en profite pleinement... et le Maire salue en cela le travail de l'office de tourisme communautaire. La qualité des paysages, des animations, des équipements mais aussi tout simplement celle de notre accueil. Il mentionne l'augmentation des recettes cette année encore d'un peu plus de 10 000 euros par rapport à l'année dernière pour atteindre un total de 360 000 euros. Il met ce total en perspective avec celui de 2014 sur la même période estivale, cela représente une augmentation de 35%. Il tient à saluer l'investissement efficace de nos personnels, qui contribuent à l'atteinte de tels résultats. Qu'ils soient fonctionnaires territoriaux, contractuels ou encore saisonniers.

Pour ce qui relève des projets en cours, il veut simplement évoquer celui de l'interface-ville port sur lequel, M Maurice STEPHAN a d'ailleurs souhaité que l'on s'exprime à nouveau, et à qui il est proposé d'intervenir en fin de conseil s'il le désire. Il précise qu'en termes de calendrier, le Dossier de Consultation des Entreprises, (DCE) est en cours de finalisation et que si l'appel d'offres s'avère fructueux, ce qu'il espère, la première tranche interviendra en janvier 2020. En tout état de cause, dans le phasage, il a été exigé qu'en aucun cas les périodes de pleine activité des commerces ne sauraient être impactées. Par ailleurs, il mentionne qu'il n'aura pas échappé aux conseillers que les travaux prévus au programme voirie de cette année, ont démarré. Il veut aussi informer le Conseil que concernant le plan de circulation de Kérity autour de la rue du Port, pas plus tard que cet après-midi s'est tenue une réunion de restitution avec Finistère Ingénierie & Aménagement (FIA). Une réunion avec les riverains sera prochainement programmée comme la municipalité s'y était engagée.

Au titre des subventions, il indique que la somme de 36 300 euros dans le cadre de la réhabilitation et mise aux normes de la salle de restauration du centre aéré a été attribuée au titre de la DSIL.

Il souhaite saluer l'excellent travail des agents de notre CCAS, du personnel des services de la restauration municipale, de l'espace-jeunes et des services techniques qui ont contribué à ce que le repas des aînés soit une belle réussite.

Il propose de passer à l'ordre du jour du conseil municipal.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2019

M. Raynald TANTER demande aux conseillers s'ils ont des observations. Aucune observation n'est faite.

M. Raynald TANTER soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2019 qui est approuvé à l'**unanimité** par les membres.

M. Raynald TANTER propose d'examiner les délibérations :

1/ Budget principal : décision modificative n°1 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC expose les éléments qui conduisent les conseillers à voter pour une décision modificative. Il fait lecture des éléments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité avec 5 abstentions (Mme Christine MORIN, M. Robert BOUGUÉON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Jean-Marc BREN et Mme Fabienne LE GARS) décide d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal.

2/ Budget annexe Cinéma Eckmühl : décision modificative n°1 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC soumet les modifications budgétaires présentées dans la délibération.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'**unanimité**.

3/ Subventions aux associations 2019 (2^{ème} session) (Rapporteur Mme Marie-Claire DUPONT)

Mme Marie-Claire DUPONT présente les propositions d'attribution aux associations pour la seconde session 2019.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à la majorité (M. Hervé VAILLANT ne prend pas part au vote).

4/ Rapport d'observations sur la gestion de la CCPBS concernant les exercices 2014 et suivants (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER informe que les communes membres ont communication du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion de la CCPBS. Il précise que les recommandations de la CRC sont déjà mises en œuvre. Il demande s'il y a des interventions.

M. Robert BOUGUÉON fait remarquer quelques points sensibles relevés par la CRC concernant la masse salariale de la CCPBS.

M. Raynald TANTER précise que les explications sont données dans le dossier. Qu'il n'y a pas eu d'augmentation salariale démesurée dans la mesure où elle est liée aux transferts de charges, eux-mêmes liés à la loi Notre et aux compétences dont la CCPBS ne disposait pas. La CCPBS a été contrainte d'étoffer ses services pour disposer de compétences techniques. La CCPBS est en deçà de la moyenne des EPCI, de même

catégorie, au niveau national. Il fait remarquer que la CCPBS est très attentive à la masse salariale et d'une manière générale aux frais de fonctionnement.

M. Jean-Marc BREN aborde la question de la taxe GEMAPI levée pour la première fois cette année. Il mentionne qu'il a cru voir qu'avant de lever la taxe, il faut un projet.

M. Raynald TANTER répond qu'il existe un projet et des travaux à réaliser. Après une évaluation, les prévisions de travaux sont identifiées dans le PAPI et la commune bénéficiera des fonds de concours sur les investissements programmés.

M. Jean-Marc BREN fait remarquer que certains ouvrages ne sont pas pris en compte car ils sont communaux.

M. Raynald TANTER répond que certains ouvrages sont prioritaires. Pour ce qui concerne les endiguements, des précisions viennent d'être communiquées. Grâce au travail en commun des 3 EPCI et de l'État, la quasi-totalité des murs sera prise en compte.

M. Jean-Marc BREN dit qu'il faudra du temps au vu des coûts annoncés entre 7 et 14 millions d'euros pour Penmarc'h.

M. Raynald TANTER précise que les communes auront des aides de l'État et du Département pouvant atteindre plus de 50%.

M. Jean-Marc BREN demande si les communes fixeront les priorités.

M. Raynald TANTER confirme que les priorités s'inscrivent dans un programme à l'échelle de 3 EPCI constitués en comité de pilotage en présence des services de l'État.

M. Jean-Marc BREN fait le parallèle avec le haut débit, et dit que la commune sera dans les dernières desservies.

M. Eric RAPHALEN répond que 70 % de la commune sera desservie dans la phase 2 (au plus tard 2022). Un tableau vient de sortir et la commune est dans les premières. La municipalité a été active ces dernières années au niveau de la CCPBS pour faire valoir l'importance du très Haut débit, avec une volonté de prioriser sur Penmarc'h. Sur la phase deux, sur les 9 ou 10 zones répertoriées, il n'y a que Combrit qui a une zone à combler. Pour Penmarc'h, les priorités sont Prat Gouzien desservi d'ici 2020. La phase 3 à compter de 2022, les 30 % restants sur la commune seront desservis d'ici 2026. Il existe une carte qui pourra être publiée. Il fait remarquer que les élus se sont mobilisés pour montrer que le très haut débit était nécessaire sur la commune. Il rappelle qu'en 2014 la date annoncée de la phase 3 était 2030. On a gagné 8 ans par rapport aux éléments communiqués en 2014.

Pour clore ce débat, M. Raynald TANTER précise que le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

5/ Motion de soutien au centre des impôts des Finances Publiques de Pont-L'Abbé (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER souligne la nécessité de maintenir un service public de proximité en proposant cette motion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

6/ Désignation d'un nouveau membre au sein de la Commission Locale de l'Eau à OUESCO (Rapporteur M. Raynald TANTER)

La candidature de M. Christian BUREL est proposée.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

7/ Désignation d'un nouveau membre au sein du comité technique (Rapporteur M. Raynald TANTER)

La candidature de M. Michel FRIN est proposée.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

8/ Désignation d'un membre suppléant au référent communal – Démarche Infra POLMAR (Rapporteur M. Raynald TANTER)

La candidature de M. Maurice LE FLOC'H est proposée.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

9/ Modification de la composition des commissions municipales (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Pierrick BODÉRE a formulé le souhait d'intégrer la commission « *Solidarité, jeunesse, affaires sociales, culture et sports* ».

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

10/ Rapport d'activité CCPBS 2018 (Rapporteur M. Raynald TANTER)

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport d'activité de la CCPBS.

11/ CCPBS rapport annuel 2018 de la gestion des déchets (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER demande si les conseillers ont des interventions sur le rapport annuel 2018.

M. Jean-Marc BREN regrette d'être mis devant le fait accompli concernant la modification des tournées de collectes récemment annoncée.

M. Raynald TANTER précise que des tests ont été réalisés sur les communes, suite aux constatations faites par les agents. Le tri est bien fait. Un dépliant aurait dû être réalisé pour expliquer la démarche. Ce n'est pas pour faire des économies. Il n'y a pas eu de proposition de baisse de la taxe car le budget est déficitaire. Il y a une sensibilité environnementale à prendre à compte. Le personnel sera reclassé. On verra au bout de quelque temps si la décision est la bonne. La CCPBS vient d'adhérer à VALCOR pour optimiser le traitement des OM : tri, transport, pour diminuer le coût de traitement à la tonne. On s'oriente aussi à terme vers un syndicat unique pour le sud Finistère.

M. Robert BOUGUÉON fait remarquer que les gens trient bien ; pour autant les taxes ne diminuent pas.

M. Raynald TANTER indique qu'il y a moins d'aides et que les coûts de traitement augmentent.

M. Eric RAPHALEN dit qu'il ne comprend pas qu'on puisse en débattre. Il s'agit d'avoir moins de déchets : moins de déplacement.

M. Jean-Marc BREN insiste sur le fait que les Penmarc'hais sont mis devant le fait accompli.

M. Eric RAPHALEN dit que cette compétence est transférée à la CCPBS depuis plusieurs années et il fait remarquer que M. Robert BOUGUÉON est un élu communautaire.

M. Christian BUREL dit que des composteurs sont proposés par la CCPBS. Que donc, des choses sont faites.

M. Robert BOUGUÉON précise que les poubelles débordent.

M. Raynald TANTER explique que des articles de presse ont été publiés pour expliquer mais une communication sera réalisée pour rappeler la démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2018 de la gestion des déchets.

12/ CCPBS rapports annuels 2018 de la gestion de l'eau et de l'assainissement (Rapporteur M. Raynald TANTER)

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports.

13/ Rapport d'activité SDEF 2018 (Rapporteur M. Michel FRIN)

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité annuel 2018 du SDEF.

14/ Travaux d'éclairage public - Cheminement piéton au stade municipal Jos Péron – EP-2018-158-17 – Programme 2019 (Rapporteur M. Michel FRIN)

M. Michel FRIN fait lecture de la proposition de l'éclairage du cheminement piéton au stade et de la proposition du SDEF sur la répartition des participations financière entre le SDEF et la commune.

M. Jean-Louis BUANNIC précise que, de longue date, la municipalité avait sollicité une étude. L'objectif est la sécurité dans l'enceinte du stade du cheminement aux différents bâtiments. Il y a une alternative avec les détecteurs de présence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

15/ Travaux de modification de l'éclairage au centre Bourg en lien avec l'aménagement du Bourg – EP-2019-158-3 – Programme 2019 (Rapporteur M. Michel FRIN)

M. Michel FRIN fait lecture de la proposition.

M. Jean-Louis BUANNIC signale que seul le plan de la tranche ferme a été communiqué. Il est distribué en séance le plan de la tranche conditionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

16/ Travaux de modification de l'éclairage rue du Port à Saint-Guénolé – EP-2018-158-17 – Programme 2019 (Rapporteur M. Michel FRIN)

M. Michel FRIN fait lecture de la proposition.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

17/ Motion de soutien au SDEF (Rapporteur M. Michel FRIN)

M. Michel FRIN fait lecture de la motion.

M. Jean-Louis BUANNIC précise que les décideurs sont des élus locaux. Que l'on peut rapidement être bénéficiaire. Qu'il siège dans cette instance avec d'autres élus et que la voix du Pays Bigouden est entendue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

18/ Convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagée (CEP) (Rapporteur M. Michel FRIN)

M. Michel FRIN fait lecture de la motion.

M. Jean-Louis BUANNIC précise que ce travail de conseil permettra de mesurer les économies d'énergie possibles.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

19/ Demande de subvention QCD – Interface Ville-Port (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER explique que cette délibération est nécessaire pour solliciter la demande de subvention.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

20/ Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Joseph (Rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme Dominique PLOUHINEC fait lecture de l'exposé de la présente délibération relative à la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école St Joseph.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

21/ Signature de la chartre « Passeurs de nature » du réseau d'animation nature Ouest Cornouaille (Rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme Dominique PLOUHINEC fait lecture de la délibération.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

22/ Participation aux frais de fonctionnement du RASED – Année scolaire 2019/2020 (Rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme Dominique PLOUHINEC fait lecture de la délibération.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

23/ Modification du règlement du Conseil Municipal des Jeunes dans son article 6 (Rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme Dominique PLOUHINEC fait lecture de la délibération en proposant la modification de l'article 6.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

24/ Subvention auprès du Conseil Départemental pour le renouvellement de la flottille de loisirs- Investissement du Centre Nautique Municipal (Rapporteur M. Maurice LE FLOC'H)

M. Maurice LE FLOC'H expose les motifs de la présente délibération.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

25/ Dénomination de voie (Rapporteur M. Christian BUREL)

M. Christian BUREL expose les motifs de la présente délibération concernant un tronçon de l'impasse de Méjou Kervedal.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, M. Raynald TANTER propose de passer aux questions de la minorité.

QUESTIONS DE LA MINORITE

1/ Projet interface Ville Port (rapporteur M. Maurice STÉPHAN)

M. Maurice STÉPHAN s'exprime sur le projet Interface ville-port : j'aime qu'une ville soit propre, bien soignée. Bilan éco pour le port, l'artisanat, le tourisme. Le port est un lieu d'échange et de transit : l'accès est déterminant. Il faut deux voies entrantes et sortantes, non gênantes. Problème de visibilité pour les chauffeurs. Le marché : 15 % de surface en moins. Les véhicules ont changé, on va vers des bouchons. Dossier pas suffisamment abouti.

M. Raynald TANTER répond que la commune s'entoure d'expertises. Il précise que Mme Fabienne LE GARS a assisté aux comités de pilotage assistés de la Sembreiz qui sont des gens compétents. On s'est entouré d'une maîtrise d'œuvre, d'un cabinet de professionnels, des concertations ont été entreprises avec le syndicat mixte qui gère les ports ainsi que la CCI, les transporteurs, les entreprises du port. Nous avons pris toutes les dispositions pour que les camions aient de la visibilité. Il précise que les travaux devraient débuter en janvier 2020.

M. Eric RAPHALEN ajoute que la pétition en ligne avec un chiffre de 10 % de perte est passée à 20 %. C'est énorme. Comment arrive-t-on à ce chiffre ? Il demande si M. Maurice STÉPHAN a pris en compte que la place est décalée ?

M. Robert BOUGUÉON demande si tous les paramètres ont été pris en compte. Ne pourrait-on pas décaler les heures de ventes ?

M. Raynald TANTER dit : cela fait deux ans que nous attendons la vente unique. Les travaux sécurisent les flux quelle que soit l'heure et le niveau d'activité. Le port est essentiel pour la commune. La priorité est que l'activité portuaire soit maintenue, voire qu'elle se développe. Donnons-nous les conditions pour réussir.

M. Rémi MOALIC : un porteur de projet souhaite acquérir un camion pour aller à Concarneau.

M. Maurice STÉPHAN précise qu'il y a des solutions douloureuses mais efficaces. Nous avons une chance avec le Brexit d'améliorer le port.

M. Maurice LE FLOC'H dit qu'un partenaire, le Conseil Départemental n'a pas été cité. Le problème, qui se posera, sera le vendredi matin exclusivement.

M. Pierrick BODÉRE : 4 ou 5 sociétés de transports sont concernées. Ne faut-il pas les rencontrer ? C'est plutôt de la gestion du syndicat mixte plutôt que celui de la municipalité.

2/ Qu'en est-il du procès : Sachant que l'argent public est en jeu, nous nous étonnons de ne pas être informés des différents procès et appels en cours engageant la mairie, nous aimerions en avoir un point précis ainsi que le montant des coûts prévus.

M. Raynald TANTER informe qu'il se tient à la disposition de la minorité. Nous avons quelques recours administratifs liés à l'application de la loi Elan. Ce sont des instructions classiques en dehors de celle que vous connaissez déjà.

3/ Qu'en est-il de l'absentéisme : L'absentéisme dans la fonction publique est en hausse depuis plusieurs années, Penmarch n'est pas épargnée. « **Porter la lutte contre l'absentéisme sert non seulement le principe constitutionnel de continuité du service public, mais il favorise le bon fonctionnement et la qualité du service public. Elle constitue un enjeu majeur en matière de dépense publique et un gage de la bonne utilisation des ressources publiques** ». Qu'en est-il à Penmarc'h ?

M. Jean-Louis BUANNIC dit qu'il constate que plusieurs élus lisent les rapports de la commission des finances de l'assemblée nationale dont est extraite la phrase dans cette question. Il précise que Penmarc'h applique les textes relatifs à la journée de carence. A côté de cela nous accompagnons le mieux possible les agents. Un point est fait chaque année aux comités technique et comité d'hygiène et sécurité. Penmarch est en dessous de la moyenne nationale mais n'est pas épargnée. S'agissant de la maladie qui peut l'être. Depuis 2014, des mesures sont prises pour acquérir du matériel adéquat principalement au service technique, le plus exposé aux risques professionnels mais également sur certains postes administratifs. La collectivité dispose également d'un plan de formation. Nous adaptons l'emploi aux difficultés rencontrées par les agents ou aux évolutions des métiers. La commune dispose d'un contrat d'assurance statutaire et aujourd'hui cette assurance est favorable à la collectivité puisque la collectivité contribue moins que l'assureur ne rembourse au regard des différents arrêts maladie. De manière générale nous ne souhaitons pas stigmatiser à l'égard des agents car ils sont présents au quotidien.

M. Eric RAPHALEN dit se sentir concerné à double titre. Il aurait fallu dans cette question que l'on mentionne que l'absentéisme augmente en France et pas simplement dans la fonction publique. Le privé est également concerné. Il rappelle que dans une tribune du journal municipal, la municipalité a été accusée de stigmatiser certains agents. Il pense que la minorité a été maladroite dans cette question mais il pense que cela n'est pas volontaire. Il précise pour conclure que la fonction publique d'Etat connaît un taux d'absentéisme inférieur au secteur privé actuellement. Il tenait à le préciser.

M. Raynald TANTER souhaite à tous les membres du Conseil d'excellentes vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h.

La secrétaire de séance,
Mélanie DUCROT



Le Maire,
Raynald TANTER

